



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

ASSOCIATION DE FEGERSHEIM OHNHEIM ET ENVIRONS

Siège social : 4 rue des Iris à FEGERSHEIM

SAVOIR POUR VIVRE



Ce document a été créé le 09 février 1972, par le **SERVICE NATIONAL DE LA PROTECTION CIVILE**, dont le siège est à Levallois, 18 rue Ernest Cognard.

La demande de renseignements concerne ce document. Des extraits sont mis en ligne à la demande

LA VIE DANS L'ABRI

Cette brochure répond à un simple devoir d'information du public. Certes, il serait très facile d'ironiser sur les conseils qu'elle contient et de dire qu'ils sont dérisoires, en opposant l'immensité des risques à la simplicité relative de la parade.

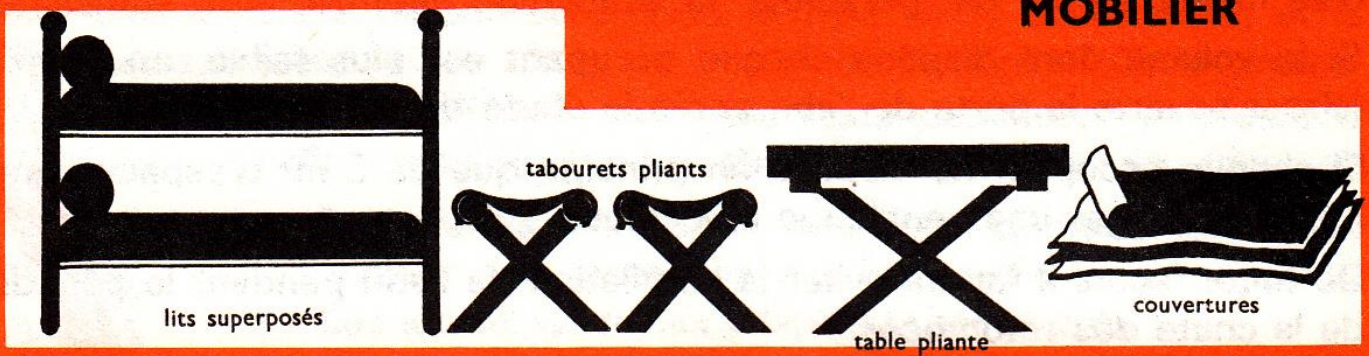
L'abri doit être approvisionné et équipé d'après les principes suivants :

1. Nous pouvons être amenés à y demeurer plusieurs jours. Il faut alors, pendant tout ce temps, de l'eau courante, du gaz, de l'électricité et des W.C. Or cela dépendra de bien des circonstances. Si l'on dispose de ces commodités, tant mieux; mais l'on risque d'en être privé.
C'est dans ces conditions très défavorables que nous devons donc être capables de nous nourrir et d'observer un minimum d'hygiène.
2. Nous pouvons par ailleurs avoir des aménagements ou des réparations à effectuer dans l'abri. La maison peut être endommagée et l'on peut avoir à enlever des décombres pour sortir. Il faut donc pour cela des **outils**. Il faut enfin que tous, les enfants compris, puissent occuper leurs loisirs, ce qui nécessite quelques jeux.
3. **Il est enfin surtout indispensable** de disposer d'un appareil radio à piles (avec des piles de recharge), afin de recevoir les nouvelles de l'extérieur, en particulier, les instructions de la Protection Civile, qui dira ce qui doit être fait (rester dans l'abri, en sortir, évacuer la maison, se rendre dans telle ou telle localité, etc...). Cet appareil à transistors, alimenté par piles, est absolument nécessaire pour ne pas dire vital.

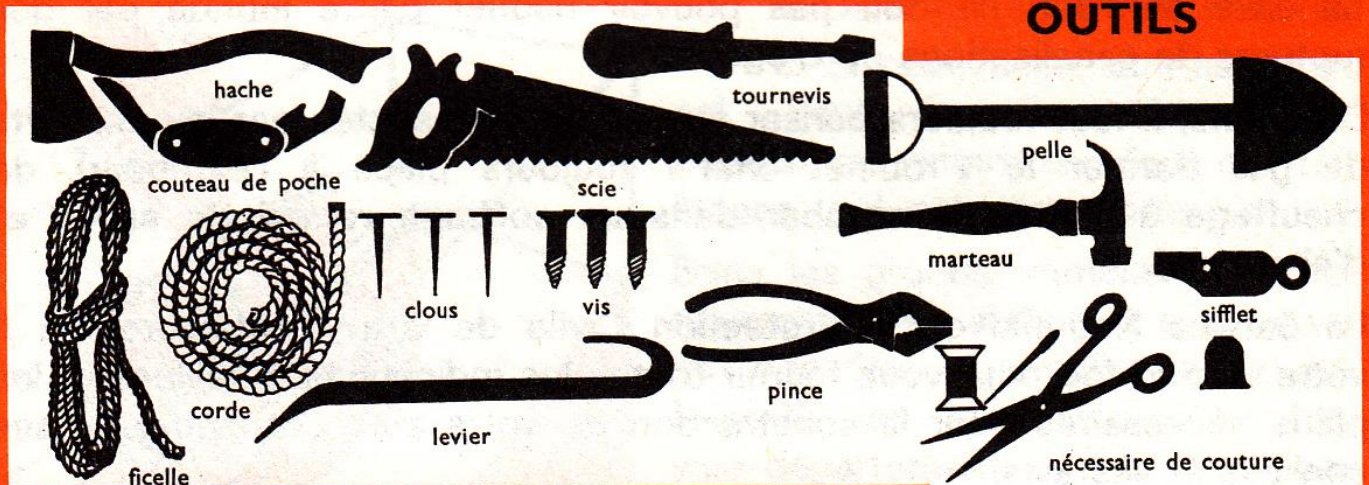
NB : Les suggestions présentées sont de base.
Rien ne vous oblige à ne pas améliorer ces conditions de confort... C'est pour vous.
Recensez ce dont vous avez déjà à domicile...

ÉQUIPEMENT DE L'ABRI

MOBILIER



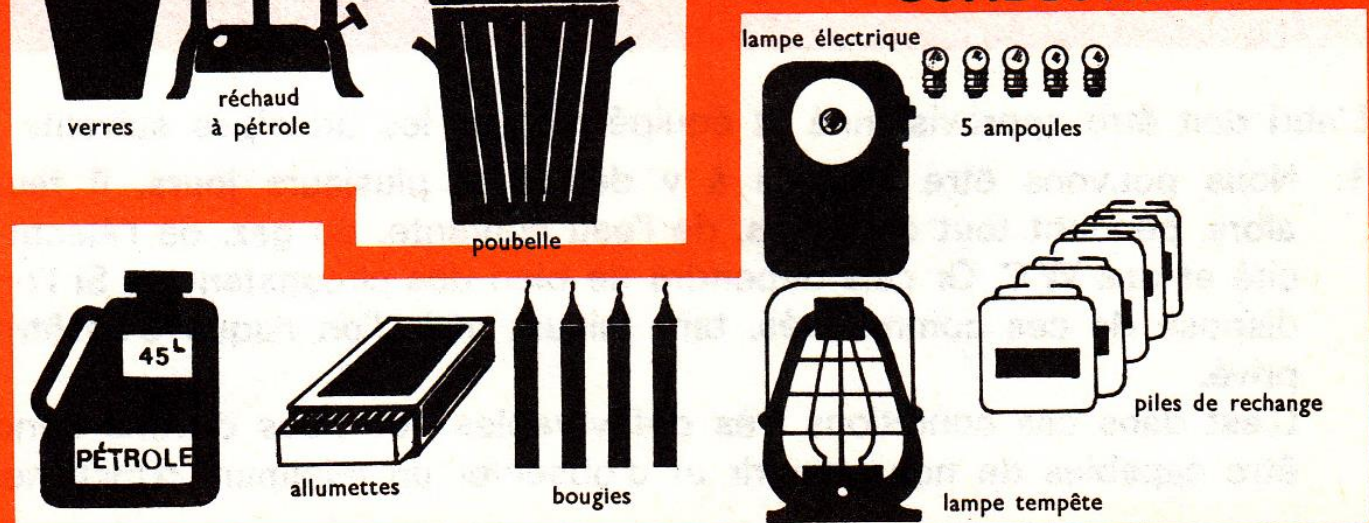
OUTILS



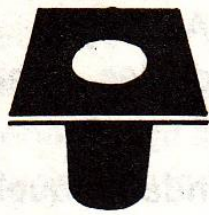
OBJETS MÉNAGERS



CHAUFFAGE ÉCLAIRAGE COMBUSTIBLE



TOILETTE



cabinet d'aisance



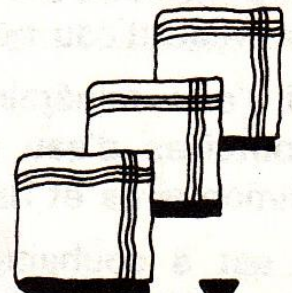
sacs plastique
pour cabinet



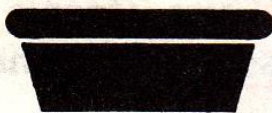
papier hygiénique



mains en tissu éponge



serviettes



cuvette



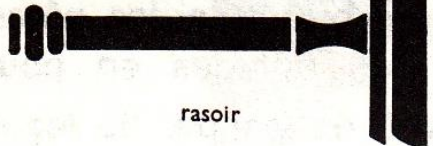
produits de beauté



savon



brosse à dents



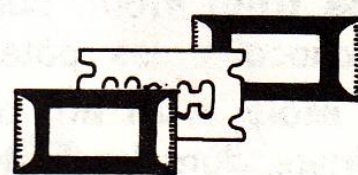
rasoir



blaireau



savon à barbe



lames de rasoir



dentifrice



brosse

INDISPENSABLE



Chlorure
de
chaux



JAVEL



carte routière



pour suivre la marche des retombées



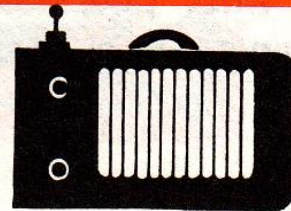
seau-pompe



extincteur
non au
tétrachlorure



peigne

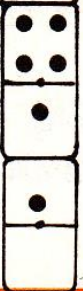
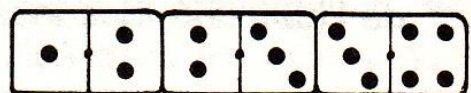
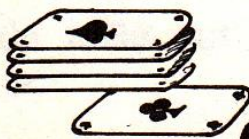
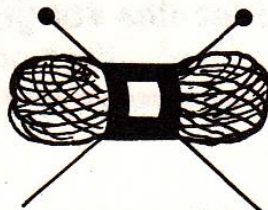


radio avec piles de rechange



réveil

LOISIRS



4. 2 ou 3 cartes routières de la région doivent permettre de suivre (grâce à la radio qui les annoncera) la marche des retombées radioactives.
5. Nous aurons besoin de linge et de vêtements de rechange pour le cas où ceux que nous portons auraient été contaminés.
6. Nous devons aussi avoir ce qu'il faut pour soigner un **malade** ou un blessé, en sachant que nous ne pourrons alors pas compter sur un médecin.

Prévoyez bien les moyens d'emporter ce matériel, aussi complètement que possible, avec vous, pour le cas où vous seriez obligés de quitter votre abri.

Ceci dit, il faut avoir en permanence, dans l'abri, des approvisionnements permettant de rester 15 jours sans ravitaillement.

Ces provisions doivent être contenues dans des emballages solides et étanches. Pour contenir les liquides, évitez d'utiliser le verre, prenez plutôt des récipients en plastique ou en métal.

Choisissez des aliments pouvant être consommés froids.

Évitez les plats trop salés et épicés.

Constituez également une réserve d'eau (qui est plus nécessaire que les aliments) pour deux semaines. On compte 2 litres par jour, soit 28 litres par personne, et 3 litres par jour par enfant en bas âge, soit 42 litres.

Stockez de l'eau minérale ou même de l'eau ordinaire. Dans ce dernier cas, il est indispensable de mettre l'eau à conserver dans des jerrycans en plastique ou dans des bonbonnes paillées ou, à défaut de ces récipients, dans des bouteilles enveloppées de papier froissé, et de les placer à l'abri de la lumière. L'eau ainsi traitée reste bonne **pendant un mois, au moins**, sans avoir besoin d'être bouillie. Après ce délai, n'oubliez pas de la vider, de nettoyer les récipients et de les remplir à nouveau d'eau potable.

Si l'eau minérale a votre préférence, prévoyez cependant quelques bouteilles d'eau ordinaire pour la cuisson de certains aliments (pâtes alimentaires et riz par exemple).

Il est à souhaiter que vous n'ayez jamais à utiliser votre réserve de vivres. Afin qu'elle reste toujours **fraîche**, ayez alors soin de la **renouveler comme suit** :

- **tous les mois**, pour les corps gras solides;
- **tous les trois mois**, pour les biscuits, les biscottes, les pâtes, le riz, le chocolat, les pâtes de fruits et les potages en poudre;
- **de six mois à un an**, pour les conserves de viande, de légumes ou de fruits, dont les boîtes ne présentent aucun signe d'altération (tels que bombement ou coulage de la boîte) et pour l'huile en bidon, ainsi que pour le lait en poudre contenu en boîtes métalliques;
- **tous les ans**, pour les conserves de poisson à l'huile, sous la même réserve que ci-dessus.

VÉRIFIER FRÉQUEMMENT LE BON ÉTAT DE CONSERVATION DE VOTRE RÉSERVE, sous le triple aspect de l'action de l'humidité, des insectes et des rongeurs.

Nous devons tous être prêts à demeurer dans l'abri pendant quelques jours.

Il faut, alors, savoir bien **deux** choses :

1. La radioactivité est variable : elle ne sera pas partout forte et elle diminue avec le temps; donc, les précautions à prendre ne seront pas les mêmes dans toute la région : là, où la radioactivité sera forte, il faudra être plus prudent qu'ailleurs.
2. Les doses de radioactivité reçues, même à plusieurs jours d'intervalle, s'additionnent; et il y a un total à ne pas dépasser. C'est ce que l'on appelle le « seuil ». Par contre, au-dessous de ce seuil, il n'y a pas de danger.

Les occupants d'un abri pourront donc en sortir (après les 2 ou 3 premiers jours) et cela, particulièrement, si ledit abri était installé dans un sous-sol. Mais ces sorties devraient être très brèves et effectuées, à tour de rôle, pour accomplir des tâches urgentes. Dans tous les cas, elles ne pourraient être faites sans danger qu'en suivant les instructions, données au fur et à mesure par la Protection Civile, d'où la nécessité d'avoir un poste de radio à transistors à piles, et de s'assurer, dès maintenant, qu'il fonctionne parfaitement dans l'abri, en installant au besoin une antenne extérieure.



Ceci étant posé, nous devons nous organiser pour vivre sans eau courante, surtout sans égouts et sans service d'enlèvement des ordures :

a. La solution la meilleure consistera alors à acheter un W.C. chimique, à cuve étanche, portatif, du type utilisé dans les avions ou les « caravanes » de camping. Cet appareil est en vente courante dans le commerce.

b. A défaut, n'importe quel grand récipient de métal ou de plastique de taille suffisante et ayant un couvercle, fermant bien, pourra convenir.

c. En ville, les occupants des appartements et des bureaux ou des maisons dénuées de cours seront obligés d'avoir une réserve de sacs en plastique pour se débarrasser des immondices. Les gérants d'immeubles devront alors prévoir le lieu où seront mis ces sacs, en attendant leur enlèvement; ces sacs pourront être ainsi mis dans des poubelles étanches munies d'un couvercle s'emboîtant bien.

d. Enfin le développement des insectes et des odeurs dans les tinettes, qui ne peuvent être vidées à de très courts intervalles, sera ralenti par des insecticides et des désodorisants. La chaux vive, le chlorure de chaux et le DDT tuent les insectes; leur emploi, une ou deux fois par jour, atténue aussi les odeurs. A défaut de chaux, la cendre de bois empêche les effluves désagréables. Ayez, de plus, un ou deux litres d'eau de Javel pour d'autres désinfections.

RESTEZ LÀ OU VOUS ÊTES

La décision du Gouvernement, en cas de tension internationale grave, dépendrait évidemment des événements, qui sont imprévisibles. De toute manière, il n'y aurait pour les populations que deux solutions, **ou rester sur place** et utiliser les abris — c'est ce qui est à prévoir — **ou évacuer le domicile habituel.**

Voici quelques conseils concernant cette dernière éventualité :

Ne pas se laisser aller à la panique et ne pas se lancer dans une fuite semblable à celle de l'exode de 1940.

Vous vous exposeriez, en effet, alors, à de très grands dangers, sur les routes, avec les retombées radioactives.

Seul le Gouvernement, s'il le juge nécessaire, donnera le signal des départs dans certaines villes, et ce dans des conditions qui feront l'objet de consignes précises, données par les services officiels, notamment quant aux lieux de repli et aux moyens de transport. **Conformez-vous alors absolument, strictement à ces consignes.**

Encore une fois, **ne vous lancez pas sur les routes.**

Si votre évacuation était cependant ordonnée, vous devriez :

1. Prendre des vêtements suffisants, vos objets précieux et quelques vivres; mais surtout ne pas vous charger outre mesure (si vous ne partez pas en auto, n'emportez que des bagages, que vous pourriez porter à la main).
2. Prendre, avec vous, vos pièces d'identité et munir vos jeunes enfants d'une carte mentionnant clairement leur nom, prénoms, adresse habituelle et adresse de repli.

Cette carte doit être cousue ou portée de façon à ne pas être perdue.

Enfin, si vous le pouvez, tenez prêt à emporter avec vous un matériel de couchage. Vous faciliterez ainsi la tâche des services d'accueil, tout en vous assurant la garantie d'un minimum de confort.

LA PROTECTION INDIVIDUELLE

D'autres données sont indispensables.

Quelques jours après les retombées des particules, vous aurez besoin de sortir. Pour l'eau, l'alimentation, les soins... Cela dépendra de votre niveau d'organisation et de préparation.

La protection individuelle est le masque FFP2. *Rappelez-vous du scandale des masques des réserves ministérielles non à jour (Covid, Nucléaire).* Vous aurez en réserve une boîte de FFP2, à changer tous les 20 ans, le masque devenant poreux.

Vous sortez pour la première fois avec le masque ? Au retour dans votre abri, il est contaminé. Ne touchez pas la partie exposée à l'air. Dans le sas d'entrée mettez le masque dans un sac fermé.

Comment savoir dans quelle situation se trouve le lieu géographique ou je suis abrité ? Écoutez les médias disponibles, notamment les organismes d'État, consultez

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire. <https://www.irsn.fr>

Ne vous imaginez pas à l'abri car l'accident ou le feu nucléaire est loin. Exemple, l'accident de Fukushima Daiichi au Japon, s'est terminé au-dessus de la Norvège et de la Finlande. Le changement climatique rend les prévisions aléatoires.

Conclusion. Ni rien, ni personne ne peut prédire un accident ou le geste fou d'un décideur. Mettez à l'abri cette information qui vous sera peut-être utile un jour, ou pas. **Vous devez :**

SAVOIR POUR VIVRE

Ne se résume pas à ces quelques informations données. D'autres rubriques existent sur le document original. Excepté pour les images, les mises à jour datent de juillet 2022. Ces fiches peuvent être traduites (Espagnol, Roumain, ...)

Merci à celles qui ont motivé ce complément d'information. Partagez ces documents d'un accès facile, téléchargeables.